

Rue Flamande.

Cette rue part du milieu de la Taillade et descend en droite ligne vers la rue *des Barris* (rue Léon Penchinat). En empruntant une étroite porte à barreaux de fer, ouverte dans le rempart et située au sud du moulin on accédait à Vidourle, aux passes de la Grave et au magnifique plan formé par les graviers, rive droite où les *bugadières* étendaient au soleil laines, draps, lessives de toutes sortes. La porte en fer fut vendue en 1790 et démolie en septembre 1808.

Dans cette rue vivait le sieur Pierre Flamand fils, perruquier de son état, à qui fut consenti le 9 décembre 1790, après adjudication de trois feux, le bail de l'illumination des lanternes de la ville, soit 800 livres payables en deux termes, l'un au 1^{er} septembre, l'autre par tout mars.

Mais ce n'est pas à ce personnage que la rue doit son nom. Un document conservé aux Archives Municipales contient le devis de construction *du quay de la ville de Sommières*. A l'article 10 nous pouvons lire : *De la porte Flamande. Sur la droite en montant la chaussée, (vers le pont) au rempart sera fait une ouverture pour communiquer dans la ville au droit d'un local appartenant à M. Delamonie... la ville ayant fait cette acquisition, on fera l'ouverture de cette porte de deux toises trois pieds (4,888 m) et sera ensuite élevé des jambages qui formeront l'un et l'autre une **espèce de porte Flamande** ; pour cela, on se conformera au dessin ; comme en cet endroit la chaussée sera un peu plus élevée que l'intérieur du local d'environ un pied (33 cm), il sera remblayé et fait une rampe en éventail qui sera pavée conformément à la chaussée pour accueillir toutes les avenues des rues*. Les travaux sont effectués par le Sieur Jean Saussine, maître maçon.

C'est donc la porte qui a donné le nom à la rue.

Nous ne possédons aucun dessin de cette porte qui sera supprimée lors de la destruction du rempart (1813) et la création d'un quai, permettant un accès plus facile en direction de la rue de la Grave et de la place du Marché. D'ailleurs, elle était trop basse et interdisait le passage des charrettes.

Aimé Jeanjean